

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 FEVRIER 2006**

**Délibération**  
n° 2006.02.021

**Défense incendie -  
offre de concours -  
commune de Saint -  
Yrieix**

**LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 janvier 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, , Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, , Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER,

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, François ELIE à Gérard MARQUET, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Patrick RIFFAUD à Jean-Yves DE PRAT, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET

**Excusé(s) :**

**Excusé(s) représenté(s) :**

ENVIRONNEMENT / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

**DEFENSE INCENDIE - OFFRE DE CONCOURS - COMMUNE DE SAINT - YRIEIX**

Lors de l'atelier de réflexion « Défense Incendie », un projet de partenariat entre une commune et la ComAGA avait été proposé pour des travaux de renforcement des canalisations d'eau potable afin de permettre la « défense incendie », cette dernière étant toujours de la compétence du maire.

Ce partenariat, basé sur une offre de concours entre la commune et la ComAGA, prend la forme d'une convention spécifique par opération de travaux.

Dans le cadre de l'urbanisation le long de la route du Rampaud, sur la commune de Saint-Yrieix sur Charente, des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable doivent être engagés.

La mairie de Saint-Yrieix a souhaité un renforcement de certaines parties du réseau en augmentant le diamètre des canalisations, afin d'assurer la défense incendie de ce secteur :

- Phase 1 :

➤ Rue du Rampaud : la pose d'une canalisation PVC, diamètre 110 mm, sur une longueur de 235 mètres linéaires, en remplacement de la conduite DN 60 mm fonte existante,

➤ Route des Mesniers (tronçon rue du Plan d'Eau - Rue du Rampaud) : la pose d'une canalisation PVC diamètre 125 mm, sur une longueur de 120 mètres linéaires, en remplacement d'une conduite DN 60 mm fonte existante,

- Phase 2 :

➤ Route des Mesniers (tronçon allant de la rue du Rampaud à l'Impasse des Rouyères) la pose d'une canalisation PVC diamètre 125 mm, sur une longueur de 290 mètres linéaires, en remplacement de conduites DN 60 et 80 mm fonte existantes,

- Phase 3 :

➤ Route des Mesniers (tronçon allant de l'Impasse des Rouyères au Chemin de la Charente) la pose d'une canalisation PVC diamètre 125 mm, sur une longueur de 438 mètres linéaires, en remplacement d'une conduite DN 80 mm fonte existante.

La commune de Saint-Yrieix sur Charente accepte la prise en charge financière des travaux pour un coût estimé à :

- Phase 1: 24 555,40 € HT
- Phase 2 : 7 556,60 € HT
- Phase 3 : 4 444,70 € HT

Les modalités techniques et financières de la réalisation de ces opérations sont présentées dans le modèle de convention joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 11 janvier 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention de renforcement des réseaux d'eau potable avec la commune de Saint –Yrieix,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à la signer,

**D'IMPUTER** les recettes au budget annexe eau potable – section investissement – article 1314.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 février 2006</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>07 février 2006</b>